

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 19 décembre 2008
(convocation du 8 décembre 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. MOGA Alain (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Alain à Mme DESSERTINE Laurence (à partir de 13 h 15)
M. CAZABONNE Didier à Mme. LIRE Marie Françoise
M. FAVROUL J.Pierre à M. LABARDIN Michel (à partir de 11 h 30)
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
Mme CAZALET A.Marie à M. BRON J.Charles (de 9 h 30 à 11 h)
M. CAZENAVE Charles à M. GAÜZERE J.Marc (jusqu'à 10 h 10)
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Yohan à M. DAVID J. Louis (à partir de 10 h 50)
M. DELAUX Stéphan à Mme WALRICK ANNE (à partir de 12 h 50)
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
Mme. DELATTRE Nathalie à M. GAUTE Jean-Michel

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique (jusqu'à 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DELAUX Stéphan (à partir de 12 h 05)
Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia Mme TOUTON Elisabeth (à partir de 12 h 50)
M. DUCASSOU Dominique à M. DUCHENE Michel (à partir de 12 h 05)
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. FAYET Guy à M. PUJOL Patrick
Mme LAURENT Wanda à M. LOTHaire Pierre (à partir de 12 h 45)
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max (à partir de 11 h 35)
M. PALAU J.Charles à M. SOLARI Joël (à partir de 13 h 20)
M. REIFFERS Josy à M. JUPPE Alain
M. SENE Malick à M. DAVID Alain

LA SEANCE EST OUVERTE

**Programme de recherches sur la mobilité des publics culturels sur
l'agglomération**

Convention de collaboration Université de Bordeaux II / Communauté urbaine

Autorisation - Adoption



Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La multiplication des enquêtes portant sur l'étude des publics de la culture, et depuis peu les enquêtes de l'INSEE, fait que les attitudes et comportements des publics sont aujourd'hui bien connus. En revanche, l'analyse des pratiques culturelles au regard de l'espace territorial, des aménagements et des déplacements engendrés fait actuellement défaut dans le champ de la recherche quand bien même elles ne se révèlent ni univoques, ni statiques.

Le LAPSAC (Laboratoire d'Analyse des Problèmes Sociaux et de l'Action Collective), laboratoire de recherches de l'Université Bordeaux II, a contacté la Communauté urbaine pour établir une collaboration visant à avoir une meilleure connaissance de la mobilité des publics culturels sur l'agglomération.

Agissant ici en qualité d'entité adjudicatrice exploitant un réseau de transport public, la Communauté urbaine souhaite profiter de ces travaux de recherche dans la perspective d'une meilleure adaptation de son réseau de transports urbains aux publics culturels. Dans une perspective opérationnelle, ces travaux permettront d'apprecier la qualité de l'offre de transport communautaire et ce faisant d'identifier les efforts à réaliser pour l'ajuster aux attitudes et aux comportements des habitants de la CUB en matière de déplacements.

Ce partenariat requiert un travail spécifique de recherches mutualisant les compétences techniques de la Communauté urbaine à celles scientifiques du LAPSAC.

Les travaux de recherches portent sur les trois thèmes suivants (cf. annexe scientifique de la convention ci-jointe) :

1. Les caractéristiques des publics de la culture à l'échelle communautaire (profils socioculturels...),
2. Les caractéristiques de la mobilité de ces mêmes publics : (parcours, modes de déplacement...),
3. Les motivations et les freins à la mobilité culturelle.

Une période de huit mois est nécessaire pour mener à bien l'étude consistant en une analyse quantitative par questionnaire et une analyse qualitative par entretien.

Pour ce travail spécifique, le LAPSAC apporte une contribution de 25 216 € HT et la Communauté urbaine une aide d'un montant de 47 840 € TTC. Cette somme sera imputée sur le Budget 31 – Chapitre 67 – Article 6743 – CRB P300 sur les crédits qui seront ouverts au budget annexe transports de l'exercice 2009. Les modalités de financement sont décrites dans l'article 5 de la convention de collaboration.

Un comité de suivi scientifique composé à parité de représentants de la Communauté urbaine et du LAPSAC sera mis en place et aura pour mission de piloter la recherche en l'ajustant, si nécessaire, et de valider l'ensemble de la production écrite.

Enfin, pour vous faire connaître les résultats de cette recherche, il est envisagé d'organiser un séminaire avant le terme de la convention.

Dans ces conditions, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **décider du versement au LAPSAC d'une aide d'un montant de 47 840 € TTC pour les travaux de recherche ci-dessus mentionnés,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer la convention correspondante ci annexée ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JANVIER 2009

PUBLIÉ LE : 8 JANVIER 2009

M. JEAN-MARC GAÜZERE